

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 3 octobre 2016 de 20h30 à 23h00

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

Absent excusé : MATHIOTTE Arnaud ayant donné procuration à DEFORGE Marc

Secrétaire de séance : WOLTER Sylvain

Il est demandé en tout début de séance, de changer l'ordre de passage des sujets et de commencer par la RIFSEEP, qui est un dossier lourd à traiter.

D'autre part, une publicité doit être distribuée pour les affouages mais une délibération doit être prise en amont. Le conseil accepte de rajouter ce point, à l'ordre du jour.

Un conseiller demande à ce qu'une heure de fin de conseil soit déterminée pour éviter que le conseil ne se termine trop tard.

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2016

Le précédent compte-rendu est approuvé par 8 voix pour et 3 abstentions.

RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le RIFSEEP va remplacer toutes les primes actuellement allouées aux membres du personnel des communes. Les élus ont pris position. Avant toute délibération, le comité technique du centre de Gestion doit être sollicité, pour avis.

Sécurisation de la rue de la Gare

Madame le Maire informe l'assemblée que le devis pour la fourniture des panneaux retenus s'élève à 1 106.90€ TTC. Elle indique également que le Garage Biéri est fermé depuis ce jour et que la fréquentation de la rue de la Gare va s'en trouver réduite. La question du maintien d'un tel projet est posée. Des témoignages font état de la vitesse excessive des automobilistes empruntant le chemin de l'Ormisset pour se rendre à Chalons. En conséquence, les élus décident, à l'unanimité de lancer la commande.

Achat de terrain

Comme évoqué lors du précédent conseil, le terrain à côté de l'Eglise, est libre de tout bail. Celui-ci est mentionné dans le PLU comme « emplacement réservé ». De par sa classification, aucun particulier ne pourrait acheter le terrain. Une réflexion est à mener sur la destination de ce bien (des pistes avaient déjà été lancées). Le montant de l'achat en y intégrant les frais de notaire s'élèverait à 49 750€.

La commune décide donc d'acheter ce terrain.

A l'unanimité

Décisions modificatives

Décision n°4 : Pour faire face à l'achat des panneaux rue de la Gare, une décision modificative doit être prise. Le conseil municipal décide, de transférer, à l'unanimité : de l'opération 64, réfection toiture préau, à l'opération 12, signalisation, la somme de 1 150€.

Décision n° 5 : Madame le Maire informe l'assemblée que le montant global des subventions pour la traverse du village s'élève à 94 038.12 € alors que le budget avait provisionné 45 000€. Un différentiel de 49 000€ est dégagé.

L'opération n° 34 "achat d'un terrain " n'a pas été assez abondée lors du budget 2016 pour acheter le terrain près de l'Eglise.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de transférer :

*du compte 615231 - voirie - au compte 023 virement à la section investissement, 50 000€

* en section d'investissement du compte 021 virement de la section de fonctionnement au compte 2111 opération 34 "achat d'un terrain", la somme de 50 000€.

Revalorisation des baux de chasse et pêche

A partir du 1^{er} avril 2016, l'Office National des Forêts prévoit une révision annuelle du montant des loyers de chasse en fonction de l'évolution annuelle de l'indice national du fermage.

Le conseil acte à l'unanimité, ce changement pour les baux de chasse et pêche à compter de 2017.

Affouages

Un point a été fait avec l'ONF. Des affouages peuvent être programmés de la rue de la Planche en remontant jusqu'au Mazin. Des arbres sont également à abattre à la Santate. Le conseil municipal décide d'attribuer aux habitants du village des lots de bois de rivière. Les coupes de bois devront être mises correctement en tas et seront facturées 3 € le stère de bois d'affouage. Les lots qui ne seront pas correctement stérés seront facturés forfaitairement 50€ le lot. Les lots seront attribués par tirage au sort en présence des candidats.

Adopté à l'unanimité des voix

PLUi

En décembre 2015, la compétence PLUi aurait pu être transférée à la Communauté de Communes si une minorité de blocage ne s'était pas exprimée. La commune avait anticipé et délibéré pour réviser son PLU. Une opération budgétaire avait été votée sur 2016.

Lors de sa dernière réunion, la Communauté de Communes a décidé de modifier ses statuts en y intégrant la compétence du PLUi ; en attente de la décision de toutes les communes.

Madame le Maire propose de lancer la consultation auprès de bureaux d'études. Il faut savoir que si le transfert de compétence est, cette fois, acté, la communauté de communes sera obligée de reprendre la procédure engagée par chaque commune et de reprendre à sa charge les frais correspondants.

Le conseil décide de consulter cinq bureaux d'études.

Comptes rendus

SYMSEM

Le SYMSEM collecte en porte à porte, 126 communes soit 21 tournées nécessaires chaque semaine.

Le poids des ordures ménagères résiduelles a diminué et est passé sous la barre des 200 kilos/habitants depuis 2014. Par contre, l'apport en déchetterie a un petit peu augmenté ces dernières années, pour arriver en 2015 à 185 kilos/habitant.

Au 1^{er} janvier 2016, la CAC et la Communauté de communes de Vitry reprennent leur compétence pour les communes qui jusqu'alors étaient collectées par le SYMSEM. Ce sont 4 tournées qui ne sont plus assurées et 3 déchèteries transférées. A compter de 2016, le SYMSEM gère 6 déchetteries.

Les travaux d'extension de la déchetterie de Pogny sont compromis car la déchetterie a été construite sans permis et est située dans le PPRi. Le syndicat réfléchit à l'opportunité de construire une nouvelle déchetterie sur un terrain de 3 000m² non entretenu et appartenant à des particuliers.

CCMC : Voir le panneau d'affichage.

Mesdames Déthune et Stéphan ne pouvaient pas se rendre à la dernière plénière. Elles ont fait parvenir chacune, un pouvoir. Malheureusement, les pouvoirs n'ont pas été pris en compte car ils

ont été envoyés sur une boîte électronique que la CCMC n'a pas pensé à consulter suite au départ de la Directrice Générale des Services, Madame Niclet.

Questions diverses

La mairie a été destinataire d'une carte de remerciements d'Océane et de Lucas Lefort pour la célébration de leur mariage.

Lors d'une précédente réunion, il avait été constaté que les cidex du village étaient dans un mauvais état. La Poste a été sollicitée et a répondu que les cidex seraient remplacés courant 2017.

Le Cidex du Mazin sera déplacé de l'autre côté de la route pour une meilleure sécurité des usagers.

Un riverain de la rue du Mazin a interpellé les élus sur la dangerosité du rond-point pour les automobilistes sortant de cette voie. Le département va être sollicité pour résoudre ce dysfonctionnement et faire en sorte de sécuriser le lieu.

L'AMF a remercié la commune pour son soutien à la candidature de la France aux Jeux Olympiques de 2024.

L'entreprise chargée de la réfection des vitraux, a laissé un fragment de l'ancienne baie en cours de rénovation pour que les élus se rendent compte de l'état de vétusté des vitraux de l'Eglise. La société a offert et posé gracieusement des barreaux de protection sur un vitrail déjà refait.

Le cirque Sten demande l'autorisation de s'installer dans le village les 21 et 22 avril 2017. Les élus émettent un avis favorable.

Madame le Maire propose aux membres du conseil, s'ils sont intéressés de participer à l'inauguration de l'exposition « Les femmes dans la Grande Guerre », qui aura lieu à Vitry le François, le samedi 8 octobre.

La commune a été invitée à participer à la remise des récompenses de six personnes, pour le travail réalisé lors de la certification de l'A400M. Lors de cette cérémonie, 3 cadres ont été offerts à la municipalité : deux représentant l'A400M lors de ses manœuvres et une vue aérienne de l'aérodrome.

Un riverain rue de la Gare s'est présenté en mairie pour rapporter aux élus que des déchets non recommandables sont laissés aux abords de la piste de BMX. Il a été demandé à l'employé communal de vérifier avant chaque week-end, les lieux.

La paroisse a acheté un orgue d'occasion en Allemagne. Il va être installé prochainement dans notre Eglise.

Les travaux de chaussée réalisés rue des Noyers et Chemin des Hauts ont été effectués sans que l'entreprise retenue, nous contacte au préalable. Elle a étalé du bi-couche jusqu'au terrain de foot alors que ce n'était pas stipulé dans le marché. Le montant de la facture restera inchangé malgré les travaux supplémentaires.

Prochaines réunions

Commission travaux : lundi 10 octobre 2016 à 20h30

Accueil des nouveaux arrivants : vendredi 14 octobre 2016 à 19h00

Commission environnement : jeudi 27 octobre 2016 à 20h30

Commission communication : mercredi 2 novembre 2016 à 20h30